



Actualités en LOIRE-ATLANTIQUE

Suivez sur cette page les actualités en Loire-Atlantique

Publié le 16 avril 2020

CPAM 44 : Continuez à prendre soin de votre santé



En Loire-Atlantique comme ailleurs, depuis le début de l'épidémie de COVID-19, certains patients renoncent à consulter leur médecin, mais aussi leur infirmier ou leur chirurgien-dentiste, comme ils le font habituellement.

Ces possibles renoncements ou reports de soins peuvent avoir des conséquences graves sur la santé.

Contactez votre professionnel de santé habituel

En cas de besoin, il faut donc impérativement contacter son médecin traitant, son médecin spécialiste ou un médecin le plus proche de son domicile au cas où le médecin habituel ne serait pas



disponible.

Les personnes âgées polypathologiques, notamment, doivent ainsi continuer à consulter leur médecin régulièrement.

Les personnes atteintes d'une maladie chronique également. Les autorités de santé ont mis en place des mesures dérogatoires pour renouveler en pharmacie les ordonnances pour les traitements de longue durée mais les patients concernés doivent appeler leur médecin en cas de symptômes ou signes inhabituels.

Le suivi de grossesse, auprès d'un gynécologue, d'une sage-femme ou d'un médecin généraliste, ne doit par ailleurs pas être interrompu.

De la même façon, des retards de prise en charge auprès de son orthophoniste, de son infirmier, de son chirurgien-dentiste, de sa sage-femme, de son masseur-kinésithérapeute, de son pédicure-podologue... sont susceptibles d'entraîner des problèmes de santé plus graves.

La téléconsultation se développe !

Lorsque la situation le permet, les médecins, infirmières, sages-femmes et orthophonistes proposent des téléconsultations ou des consultations par téléphone. Il est désormais possible pour les masseurs-kinésithérapeutes de suivre certains patients en rééducation à distance, par téléconsultation.

Si la consultation à distance n'est pas possible, comme c'est le cas pour certaines pathologies, les rendez-vous peuvent s'effectuer en toute sécurité en cabinet, en maison de santé ou en centre de santé, avec des mesures adaptées de protection et d'hygiène. Ainsi, les infirmier-e-s poursuivent, comme à l'accoutumée, leurs permanences de soins. Il en est de même pour les soins orthophoniques qui ne peuvent pas être différés. Une organisation spécifique est également mise en place par les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes et les pédicures-podologues pour les soins urgents.



Plus d'infos sur le site internet
: <https://www.ameli.fr/loire-atlantique> 





ou sur les réseaux sociaux :
[Facebook](#)  ou [Twitter](#) 

COVID-19 : Soutien aux associations



Pour aider le monde associatif à faire face à la situation et aux conséquences de la pandémie de Covid-19, le Département Loire Atlantique crée un fonds de soutien exceptionnel doté d'au moins 2 millions d'euros, en complément des subventions qui seront effectivement versées en 2020.

Ce fonds de soutien est destiné aux acteurs qui œuvrent dans les domaines suivants : Culture ; Sport ; Éducation populaire et lutte pour l'égalité des droits ; Éducation /séjours de découvertes et d'intégration ; Sensibilisation /éducation à l'environnement ; Lutte contre les violences faites aux femmes ; Associations caritatives.

Les demandes adressées par les partenaires réguliers du Département seront prioritaires, mais sans être exclusives. Les situations seront regardées au cas par cas.



Plus d'infos sur [le site du département Loire-Atlantique](#)



Solidarité Femmes en Loire-Atlantique



Vous êtes confinée chez vous avec un homme violent.

Le confinement n'interdit pas de vous protéger et protéger vos enfants, de refuser la violence, de sauver votre vie !

Les professionnelles de SOLidarité femmeS Loire-Atlantique restent mobilisées à l'écoute des



femmes victimes de violences conjugales, de leur entourage et auprès des professionnels

par :

- le maintien et le renforcement de la ligne d'écoute téléphonique de l'association du lundi au vendredi de 10h à 17h au 02 40 12 12 40 ou par mail à contact@solidaritefemmes-la.fr
- **le renforcement du lundi au vendredi la ligne d'écoute du 3919, numéro national «Violences Femmes info »gérée par la Fédération nationale Solidarité Femmes et ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.**
- la mise en sécurité, à leur demande, des femmes et de leurs enfants et leur accompagnement,
- à l'hôtel ou en gîte (la priorité étant réservée aux situations de danger imminent).



En cas d'urgence et de danger immédiat, vous pouvez appeler police secours (17) ou envoyer un SMS au 114.

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation - Dimanche 26 avril 2020



Le dernier dimanche d'avril est la "journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation". Chaque année, des cérémonies officielles sont organisées à Paris et dans les Territoires.

Cette année, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Geneviève DARRIEUSSECQ Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, procédera, seule, dimanche 26 avril à un dépôt de gerbe au mémorial de la SHOAH puis au mémorial des martyrs de la Déportation à Paris.

Les cérémonies qui devaient se tenir localement sous la présidence des préfets et hauts-commissaires sont annulées.

Cliquez sur les documents ci-dessous pour les afficher en plein-écran :

